

**EXTRAIT N° 62/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. SAFON	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. BERNARDINI
Mme BELABBAS	à	M. JOUSSEAUME
M. ZAMBONI	à	M. AUGOT

ABSENTS: LABORIE.

SECRETARE : M. LAURENS a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste - Service Education

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux besoins exprimés par le service Education, il convient de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, à compter du 23 aout 2021, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	ATSEM	C	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	30.23/35ème

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 juin 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ